



Bonne Année 2024

2023 aura été une année éprouvante, sous tension en début d'année, marquée par l'inflation impactant de plein fouet notre Pouvoir d'Achat.

En 2024, grâce à votre soutien lors des dernières élections professionnelles, nous serons encore plus déterminés à défendre les droits et acquis des salariés de la CEPAC.

Nous vous remercions de votre confiance réaffirmée ; cela doit nous rendre plus forts encore pour affronter les défis de cette année nouvelle 2024... pour agir afin que nos revendications soient entendues et qu'un réel dialogue social puisse continuer à vivre dans notre entreprise.

Résister pour exister plus et mieux... Dès le 24 janvier prochain, s'ouvriront les négociations sur la NAO locale et à partir d'avril sera renégocié le prochain accord d'intéressement/participation 2024/2027.

En juin sera revisité l'accord télétravail et nous ouvrirons dans le courant du second semestre une négociation sur le temps partiel. Soyez assurés que nous défendrons au mieux chacun de ces sujets.

Nous vous souhaitons, ainsi qu'à tous ceux qui vous sont chers, Santé, Bonheur...

Une belle et heureuse année 2024.

Le bureau Syndical
[Agir pour Construire...Ensemble!](#)





Bulletin d'adhésion 2023

(à retourner par mail sur su.unsapacra@gmail.com)

NOM / PRENOM : _____

AFFECTATION : _____ ES : _____ REGION _____

CLASSIFICATION : _____ EMPLOI : _____

SOCIETAIRE : OUI NON (Barrez la mention inutile)

DATE DE NAISSANCE : ____/____/____ E-MAIL PERSO : _____

MOBILE PERSO : _____ MOBILE PRO : _____

ADRESSE : _____

VILLE : _____ C.P. : _____

Date

Signature

Tarif des Cotisations annuelles 2023

| CLASSIF | TARIF ANNUEL | APRES DEDUCTION DE 66% | TARIF MENSUEL |
|-----------|-------------------------|------------------------|---------------|
| A | 95 € | 32,30€ | 9,50€ |
| B | 100 € | 34,00€ | 10,00€ |
| C | 108 € | 36,72€ | 10,80€ |
| D | 115 € | 39,10€ | 11,50€ |
| E | 124 € | 42,16€ | 12,40€ |
| F | 132 € | 44,88€ | 13,20€ |
| G | 150 € | 51,00€ | 15,00€ |
| H | 170 € | 57,80€ | 17,00€ |
| I | 188 € | 63,92€ | 18,80€ |
| J | 210 € | 71,40€ | 21,00€ |
| K | 220 € | 74,80€ | 22,00€ |
| RETRAITES | 50% dernière cotisation | | |

Paiement par prélèvement :
(joindre un RIB + exemplaire SEPA ci-joint rempli)

Cocher la case de votre choix :

Mensuel (10 Prélèvements sur la base d'une année pleine)

Annuel (fin mai)

Rappel: Afin d'encourager la syndicalisation, la Loi de finances permet de déduire 66% du montant de votre cotisation de vos impôts.

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat ET à la trésorerie de l'association. En aucun cas elles seront transmises à une autre structure. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, l'adhérent bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concerne. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser au trésorier ou au DSC de votre section ou au trésorier national.

